

2024-02-13  
2024-0438

# Fennosurf 300-C

**Adjuvant**  
**Prolonge l'efficacité de hypochlorite de sodium**

Solution

**COMMERCIAL**

**GARANTIE:**  
5,5-diméthylhydantoïne..... 15 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

No D'HOMOLOGATION 30318 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**



**POISON**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET :

**KEMIRA WATER SOLUTIONS, INC.**  
**1000 Parkwood Circle, Suite 500**  
**Atlanta, Georgia 30339**  
**USA**  
1-800-347-1542

## **MODE D'EMPLOI :**

FENNOSURF 300-C doit être mélangé avec de l'hypochlorite de sodium.

FENNOSURF 300-C est mélangé avec de l'hypochlorite de sodium à empêcher la formation d'un biofilm sur les surfaces des machines à papier, des cuiviers et des réservoirs.

### **Caractéristiques et avantages :**

- Prolonge l'efficacité de l'hypochlorite
- Faible corrosivité en phase gazeuse

## **APPLICATION**

Mélangé dans un ratio molaire prédéterminée à de l'hypochlorite de sodium (Fennosan H-12 ou autre produit de l'hypochlorite de sodium), le FENNOSURF 300-C peut être incorporé dans la partie humide, dans les systèmes d'eau blanche, dans les systèmes d'eau fraîche ou dans les systèmes de la suspension épaisse de la machine à papier. Note : La concentration efficace d'hypochlorite de sodium peut varier d'un produit à l'autre; en tenir compte dans le calcul du dosage approprié.

L'hypochlorite de sodium et le 5,5-diméthylhydantoïne doivent être mélangés dans le ratio molaire de 1:1 à 10:1. Le mélange doit être incorporé au système de fabrication au moyen de l'équipement d'alimentation recommandé par le représentant technique de Kemira. Quand on mélange le Fennosan H-12 avec le Fennosurf 300-C, c'est l'équivalent d'utiliser au suivant:

Un ratio molaire de 1:1 pourrait être obtenu en mélangeant 50 ppm de Fennosan H-12 avec 60 ppm de Fennosurf 300-C. Cela correspond à 2 L de FENNOSAN H-12 et 2,4 L de FENNOSURF 300-C dans 40 000 L d'eau.

Un ratio molaire de 10:1 pourrait être obtenu en mélangeant 50 ppm de Fennosan H-12 avec 6 ppm de Fennosurf 300-C. Cela correspond à 2 L de FENNOSAN H-12 et 240 mL de FENNOSURF 300-C dans 40 000 L d'eau

Le débit d'incorporation et les ratios molaires dépendront de nombreuses variables, notamment le type de système traité, le type de contamination présente dans le système, le degré de contamination, et les autres propriétés physiques et chimiques du système.

## **PRÉCAUTIONS :**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut causer une irritation cutanée ou oculaire après un contact répété ou prolongé. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

## **PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE :**

Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Éviter de contaminer le produit avec un acide fort, une base ou une solution oxydante.

## **ÉLIMINATION :**

### **Contenant non-consigné :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Contenant consigné:**

1. Fermer la soupape d'échappement.
2. En vue de son élimination, ce contenant doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
3. Contacter le distributeur/détaillant pour arranger le retour du contenant.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.
5. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.  
Ne pas rejeter dans les ruisseau. S'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant comme en numero 4.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2024-02-13  
2024-0438

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )